

Municipalité de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Extrait

du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 14 décembre 2010

Objet : Promesse de collaboration et de constitution de droits de superficie relative à la planification, la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien, préavis n° 39/10

Présidence : M. Raphaël Berthoud, Président

Le Conseil Général décide :

- de donner son accord pour la signature de la convention de collaboration relative à la planification, la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien, de la convention de servitude pour la phase d'étude d'implantation d'installations éoliennes et de la promesse de constitution de droit de superficie qui seront constituées par devant un notaire, donnant entre autre, le droit à la Municipalité de Valeyres-sous-Rances de faire inscrire toutes les servitudes nécessaires à sa bonne exécution;
- de donner à la Municipalité dans la mesure de ses compétences, l'autorisation d'entreprendre toutes autres démarches relatives aux projets d'études, de demande d'autorisation et de construction d'éoliennes sur les parcelles propriétés de la Commune de Valeyres-sous-Rances;
- de donner l'autorisation à la Municipalité de participer à la constitution de la Société Anonyme dont le siège social sera à Valeyres-sous-Rances ;
- de donner l'autorisation à la Municipalité de participer à raison de 5% au capital action de la Société Anonyme et ceci gratuitement ;
- de donner l'autorisation à la Municipalité d'occuper un siège au Conseil d'administration de la Société Anonyme.

Ainsi délibéré en séance du 14 décembre 2010.

Le Président :
Raphaël Bêrthoud

La secrétaire : Sandrine Viale